

Déclaration commune d'organisations politiques, syndicales et associatives du Morbihan

Dé-confinement : la santé des travailleurs d'abord

La reprise d'activité en Morbihan doit être conditionnée à un plan public de sécurité sanitaire protégeant les salariés

Le gouvernement a décidé d'engager, à compter du 11 mai prochain, un dé-confinement progressif qui se traduira notamment par une relance de l'activité des entreprises dans notre département.

Cette décision n'est pas sans risque. Elle peut conduire, si elle n'est pas accompagnée de solides mesures de prévention, à une reprise de l'épidémie.

Tous les salariés ne sont pas égaux devant ce risque. Ce sont les emplois les moins qualifiés et les moins payés, où le télétravail n'est pas possible, qui seront les plus exposés à la maladie.

Celles et ceux qui demain seront contraints de retourner au travail, doivent avoir l'assurance que tout sera fait pour assurer leur sécurité et celle de leurs proches

Le premier ministre, lors de sa conférence de presse du 19 avril et de sa déclaration du 28 avril devant l'assemblée nationale a été très évasif en renvoyant cette question à l'appréciation des chefs d'entreprise. Cela n'est pas acceptable. Il faut, s'agissant d'un enjeu majeur de santé publique, que le gouvernement et les services de l'Etat assument leur responsabilité en fixant un cadre réglementaire opposable aux entreprises.

Nous considérons qu'il ne peut pas y avoir de reprise d'activité, dans les entreprises du Morbihan sans élaboration préalable d'un plan de protection sanitaire. Ce plan doit préciser les moyens mis en œuvre par les employeurs en lien avec les préconisations des autorités sanitaires (masques, gels, mesures de distanciation, réorganisation des espaces de travail).

Le plan, après avis du médecin du travail, doit être discuté avec les organisations syndicales et validé par le comité social et économique de l'entreprise.

Nous considérons que les services de l'Etat dans le département (préfet, direction départementale du travail et de l'emploi, inspections du travail), doivent s'assurer par des contrôles permanents que la sécurité des salariés sera garantie dans toutes les entreprises. Nous saisissons à ce sujet, au cours des tous prochains jours le préfet du Morbihan.

Nous proposons qu'un débat s'engage partout sur la sécurité des salariés. Ce qui n'a pu être dit dans la rue à l'occasion du 1^{er} mai peut l'être grâce aux réseaux sociaux et sites des organisations et associations engagées dans le mouvement social.

Alertons, témoignons, faisons remonter du terrain la situation de chaque entreprise avec l'exigence que soient préservées la santé et la vie de ceux qui travaillent.

Le 4 mai 2020

Les premiers signataires : Place Publique Morbihan, Europe Ecologie Les Verts du pays d'Auray, Europe Ecologie Les Verts Bretagne, Parti communiste français 56, Marie-Madeleine Doré-Lucas pour Alternative Citoyenne pour le Pays de Pontivy, République et Socialisme 56, PRCF 56, La France Insoumise pays de Vannes, Solidaires 56, UDB 56, Causes communes 56.

Contact : contact@causescommunes56.org